

219C2879
FR0011271600-FS1167

23 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>FERMENTALG</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 20 décembre 2019, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 décembre 2019, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations¹ et Bpifrance Investissement², le seuil de 20% des droits de vote de la société FERMENTALG et détenir indirectement 4 052 901 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 22,47% du capital et 19,91% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance	0	ns	0	ns
Bpifrance Participations ¹	1 996 583	11,07	1 996 583	9,81
Fonds Ecotechnologies (représenté ar sa société de gestion Bpifrance Investissement ²)	2 056 318	11,40	2 056 318	10,10
Total EPIC Bpifrance	4 052 901	22,47	4 052 901	19,91

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société FERMENTALG.

¹ Bpifrance Participations est contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

² Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

³ Sur la base d'un capital composé de 18 034 699 actions représentant 20 354 938 droits de vote (compte tenu des actions nouvelles émises), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.